

Selection Presse

**Communiqué
de presse**



Une bonne mesure pour booster l'intéressement dans les PME

Le Président de la République a annoncé cet après-midi un crédit d'impôt de 20 % pour les entreprises qui verseront pour la première fois une prime d'intéressement à leurs salariés ou qui augmenteront les sommes qu'elles leur versent déjà. Dans la droite ligne des propositions du MEDEF, cette mesure permettra de « booster » le système d'intéressement encore trop peu utilisé aujourd'hui.

Laurence Parisot, présidente du MEDEF, se réjouit de cette annonce et rappelle que « *l'intéressement est un véritable projet d'entreprise qui unit les équipes dirigeantes et l'ensemble du personnel autour d'un même objectif gagnant-gagnant : la réussite de tous, entreprise et salariés* ».

Le développement de l'intéressement permet en effet de renforcer la cohésion entre les différents acteurs de l'entreprise : recruter et fidéliser les salariés, mieux les associer à la stratégie de l'entreprise et à ses résultats. L'intéressement rend possible un rapprochement des points de vue et permet une meilleure compréhension réciproque.

Pour Marie-Christine Coisne-Roquette, présidente de la commission Fiscalité du MEDEF, « *l'intéressement est un outil fédérateur et mobilisateur dans l'entreprise, mais prenons garde à ne pas neutraliser ses effets vertueux par un nouveau prélèvement* ».

Le MEDEF rappelle qu'il a lancé en mars dernier un « Tour de France de l'épargne salariale » grâce aux MEDEF territoriaux qui organisent, les uns après les autres, des événements afin de promouvoir ces mécanismes auprès de toutes les entreprises et notamment des TPE.

Inform